



## À Grenoble, une campagne de communication sur les incivilités conçue comme un élément de la politique de prévention

mars 1999

Les cahiers du DSU

Les incivilités non traitées contribuent au sentiment d'insécurité, c'est maintenant un acquis partagé par de nombreuses collectivités locales investies dans le domaine de la prévention. Parmi les moyens d'agir figurent l'information sur ces questions et la communication auprès des citoyens considérées alors comme une forme de prévention. C'est cette voie que la ville de Grenoble a retenue en élaborant une campagne de communication sur les incivilités. Jean-Michel Rougemont (conseiller auprès du Maire, délégué à la sécurité, aux marchés et aux travaux) a porté politiquement cette démarche avec ses collègues élus, tandis que Roselyne Vachetta, chargée de mission auprès du CCPD a conçu la complémentarité et la continuité des actions.

La campagne contre les incivilités conduite en 1997 par la ville de Grenoble avait un double objectif, prévenir les coupables d'incivilités des risques et amendes qu'ils encourent, et ne pas laisser les victimes seules. Deux grands axes ont structuré la manière de procéder : une méthode de communication classique (diffusion de documents, affiches) et une campagne de communication vivante visant à insuffler une dynamique sur le terrain.

### UN ENGAGEMENT PARTENARIAL ET UNE DYNAMIQUE D'ACTIONS

« T'as vu ta ville ! » est un livret d'une vingtaine de pages qui donne des informations sur le rôle et les compétences de la ville et des partenaires (transports, logements) pour traiter et faire reculer les incivilités, ainsi qu'un mémento pratique (ce que dit la loi, comment porter plainte, comment se faire aider et conseiller). Le propos développé est clair : il repose sur l'appel à la citoyenneté et au respect des règles (déposer

plainte, témoigner), et sur le droit des victimes (protection, assistance, indemnisation). La ville et les institutions – justice, police, éducation nationale – se portent publiquement et conjointement garantes de ces objectifs.

Ainsi, une des conditions de réussite de cette campagne – à moins qu'il ne s'agisse d'un effet ? – a reposé sur la création ou l'activation du partenariat. Il a été possible par exemple d'expliquer en quoi consiste le travail de médiation de l'équipe d'agents d'accompagnement de la société de transport grenobloise ou encore les chantiers jeunes des bailleurs sociaux. Les différents acteurs intervenant dans le domaine de la sécurité ont pu se rapprocher autour de ce projet dans le cadre du CCPD.

Depuis, les conseils locaux de prévention de la délinquance, au nombre de sept, se réunissent deux fois par an sur l'ensemble de la ville. Ces réunions rassemblent des représentants d'associations et d'institutions avec la police, les bailleurs sociaux, sous la présidence de l'élu(e) de secteur ; lieux d'information et de débats sur les problèmes concrets de la délinquance, elles servent à coordonner les actions de prévention. La mise en place de médiateurs sociaux, de correspondants de nuits, de gardes verts dans les parcs du centre ville, les réunions de « cellules de crise » à la suite d'incidents... complètent le dispositif.

Cette campagne s'est aussi accompagnée d'un ensemble d'actions concrètes sur les terrains. Par exemple, les chiens agressifs constituent un problème très important sur un quartier. Une campagne est décidée pour populariser la plaquette « T'as vu ta ville ! » sur les chiens, et faire connaître l'arrêté du Maire sur le port obligatoire des muselières pour les chiens au comportement agressif. Les polices (municipale et nationale)

s'engagent, chacune dans leurs compétences, à faire appliquer fermement l'arrêté. Le procureur s'engage à suivre de très près les dépôts de plainte et la procédure qui s'ensuit en cas de morsure. Des plaintes ont été déposées et sont instruites, un jugement de condamnation à trois mois fermes a été rendu. La justice accepte la diffusion de ce jugement aux structures de quartier pour rassurer les habitants sur l'efficacité du dépôt de plainte et pour dissuader les propriétaires de ces chiens.

Enfin, les habitants, les unions de quartier ou les enfants des écoles sont incités à participer activement avec par exemple la construction d'un jeu de l'oie dans le centre ville « Citoyen en herbe », le concours des épouvantails à partir de débris ramassés, le projet d'installation d'une bibliothèque à ciel ouvert pour se réapproprier un espace squatté par des jeunes, etc., un fonds d'initiatives locales ayant été créé pour soutenir des projets qui visent à améliorer la civilité et à lutter contre la petite délinquance.

Au total, un bilan positif évalué à la confiance renforcée entre partenaires, et entre les habitants et les institutions, et en termes d'efficacité (visibilité des actions, augmentation des témoignages). Mais une approche globale à poursuivre sans relâche. La réactualisation du livret « T'as vu ta ville ! » reprendra les mêmes éléments (dispositifs autour du triptyque « prévention, médiation, répression »), insistera sur les actions concrètes menées sur le terrain et sera notamment relayée dans les écoles et les collèges. La ville espère ainsi développer une forme de co-éducation dans laquelle chacun joue sa part à commencer par les adultes et les enfants. ■

Françoise MALBOSC, CR-DSU